



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Objet :
Décision
Modificative n°1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID : 064-216401406-20210108-02_17_12_20-DE

**Annule et remplace la
précédente
délibération suite à
une erreur matérielle**

DELIBERATION N° 2

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 11 décembre 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, S.PUYO, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

JM GUTIERREZ (pouvoir à JP CAZAUX), G.GALASSO (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), E.SERRES (pouvoir à C.DUFOUR), M.BECRET (pouvoir à C.MARTIN),

Membres absents excusés n'ayant pas donné procuration : X.BAYLAC, K.PERY

Secrétaire de séance : S.MOREIRA

En cette fin d'exercice, Monsieur le Maire informe qu'il convient de rajouter des crédits en dépenses de fonctionnement à l'article 673 titre annulé pour 370 € (régularisation d'une TLPE de 2017) et d'équilibrer en diminuant l'article 678 autres charges exceptionnelles de 370 €.

Il est nécessaire également de procéder à une régularisation de l'article 1068 de +0,24 € suite une erreur de retranscription du montant sur le budget 2020 et d'équilibrer par une diminution de 0,24 € sur l'article 276351 remboursement CAPB dette SITCOM.

Monsieur le Maire explique enfin la nécessité d'abonder deux opérations en dépenses d'investissement :

. L'opération 107 : Ecoles : remplacement de l'échangeur de la centrale de traitement d'air de l'école Jean Abbadie pour 8 430 €

. L'opération 34 : Voiries : ouverture de crédits à hauteur de 21 794 € pour la réalisation d'enrobé impasse Le Proye.

Pour équilibrer la section d'investissement des crédits seront prélevés sur :

. L'opération 113 : Bâtiments communaux pour -30 334 6

Suite à la cession à l'euro symbolique de biens immobiliers à la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre de l'opération Biremont 1, il convient de passer des écritures d'ordre budgétaire (Chapitre 041) pour sortir le bien de l'actif.

. En dépenses d'investissement : article 204412 : pour un montant de 230 861 €.

. En recettes d'investissement : article 21312 : 215 655 €
 article 21318 : 10 290 €
 article 2135 : 4 916 €.

Ainsi, après ces modifications, la décision modificative sera équilibrée en fonctionnement et en investissement à hauteur d'un montant de 230 861 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
204412 (041) -01 : Bâtiments et installations	230 861,00	1068 (10) - 01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,24
21312 (21) -212-107 : Bâtiments scolaires	8 430,00	21312 (041) - 01: Bâtiments scolaires	215 655,00
21318 (21) -810-113 : Autres bâtiments	-30 224,00	21318 (041) - 01: Autres bâtiments publics	10 290,00
2151 (21) -820 -34 : Réseaux de voirie	21 794,00	2135 (041) - 01: Intallations généré. agencements	4 916,00
		276351 (27) - 01: GFP de rattachement	-0,24
Total Investissement	230 861,00		230 861,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
673 (67) - 01 : Titres annulés (sur exercice)	370,00		
678 (67) -020 : Autres charges exceptionnelles	-370,00		
Total fonctionnement	0,00		
Total Dépenses	230 861,00	Total Recettes	230 861,00

Il est précisé que ce projet de décision modificative a été présenté lors de la Commission Finances du 7 décembre 2020.

Pour extrait certifié conforme
 Boucau, le 8 janvier 2021
 Le Maire,

